

Notice annuelle

Le 6 décembre 2016



MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Dans ce document, dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou dans d'autres communications, la Banque Laurentienne du Canada peut, à l'occasion, formuler des énoncés prospectifs, écrits ou oraux, au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs incluent, sans s'y limiter, des énoncés relatifs au plan d'affaires et aux objectifs financiers de la Banque. Les énoncés prospectifs formulés dans ce document sont destinés à aider les lecteurs à mieux comprendre la situation financière de la Banque et les résultats de ses activités à la date indiquée et pour les périodes closes à cette date, et pourraient ne pas être adéquats à d'autres fins. Les énoncés prospectifs sont habituellement marqués par l'emploi du conditionnel et l'usage de mots tels que « perspectives », « croire », « estimer », « prévoir », « projeter », « escompter », « anticiper », « planifier », « pourrait », « devrait », « ferait », ou la forme négative ou des variantes de tels termes, ou une terminologie similaire.

Du fait de leur nature, ces énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses et comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes d'ordre général et spécifique. Il est donc possible que les prévisions, projections et autres énoncés prospectifs ne se matérialisent pas ou soient inexacts. Quoique la Banque soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut garantir que ces attentes s'avéreront exactes.

La Banque déconseille aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions, étant donné qu'en raison de divers facteurs significatifs, les résultats réels pourraient différer sensiblement des opinions, plans, objectifs, attentes, prévisions, estimations et intentions exprimés dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, entre autres, les changements aux conditions des marchés des capitaux, les changements des politiques monétaire, fiscale et économique des gouvernements, les variations des taux d'intérêt, les niveaux d'inflation et la conjoncture économique en général, l'évolution des lois et de la réglementation, les changements à l'égard de la concurrence, les modifications apportées aux notes de crédit, la rareté des ressources humaines et l'évolution de l'environnement technologique. De plus, ces facteurs comprennent la capacité de mettre en œuvre le plan de transformation de la Banque et, notamment, la réorganisation réussie des succursales de services aux particuliers, la modernisation du système bancaire de base et l'adoption de l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit.

En ce qui a trait aux avantages prévus de l'acquisition des activités canadiennes de financement d'équipement et de financement commercial de CIT Group Inc. (« CIT Canada ») et aux déclarations à l'effet que cette transaction permettra d'accroître les résultats, ces facteurs comprennent également, sans s'y limiter, la capacité de réaliser les synergies en temps opportun, la capacité d'intégrer rapidement et efficacement les activités, le risque lié à la réputation et la réaction des clients de la Banque et de CIT Canada à la transaction, et la distraction résultant du temps consacré par la direction aux questions relatives à l'acquisition.

Enfin, la Banque prévient que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent des attentes exprimées, les personnes intéressées sont priées de consulter la rubrique « Profil de risque et cadre de gestion des risques » à la page 39 du rapport de gestion du rapport annuel 2016 de la Banque et les autres documents publics déposés par la Banque et disponibles sur le site www.sedar.com.

La Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, écrits ou oraux, formulés par elle ou en son nom, sauf dans la mesure où la réglementation des valeurs mobilières l'exige.

TABLE DES MATIÈRES

1. STRUCTURE DE L'ENTREPRISE.....	4
1.1 Nom, adresse et constitution	4
1.2 Liens intersociétés	4
2. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ.....	5
2.1 Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices.....	5
3. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ	8
3.1 Description générale de l'activité	8
3.2 Informations complémentaires relativement aux activités de l'entreprise	9
3.3 Facteurs de risque.....	12
4. DIVIDENDES	13
5. STRUCTURE DU CAPITAL	14
5.1 Description générale de la structure du capital.....	14
5.2 Notations (attribuées par les agences de notation)	15
6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES	18
6.1 Cours et volume des opérations	18
7. ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION	20
7.1 Nom, poste et titres détenus.....	20
7.2 Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions	22
8. POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI	23
8.1 Poursuites	23
9. AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	23
10. CONTRATS IMPORTANTS	23
11. INTÉRÊTS DES EXPERTS	24
11.1 Nom des experts.....	24
12. INFORMATIONS SUR LE COMITÉ D'AUDIT	24
12.1 Mandat du comité d'audit	24
12.2 Composition du comité d'audit	24
12.3 Formation et expérience pertinentes.....	24
12.4 Politique en matière de pré-approbation.....	26
12.5 Honoraires pour les services de l'auditeur externe (ventilés par catégorie).....	27
13. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	27
ANNEXE A - Profil des activités au 31 octobre 2016.....	29
ANNEXE B - Mandat du comité d'audit.....	31

Note : À moins d'indication contraire, toute l'information contenue dans la présente notice annuelle est en date du 31 octobre 2016. Les références aux Rapports annuels sont des références aux rapports annuels de la Banque Laurentienne du Canada. Tous les documents auxquels il est fait référence dans la présente notice annuelle sont disponibles sur SEDAR (www.sedar.com) et sont incorporés à la présente notice annuelle par renvoi.

1. STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

1.1 Nom, adresse et constitution

La dénomination sociale complète de l'émetteur est Banque Laurentienne du Canada (la « Banque »). Son siège social est situé au 1981, avenue McGill College, Montréal (Québec) Canada, H3A 3K3.

La Banque est constituée en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada). Elle fut fondée à Montréal en 1846 à titre de société mutuelle d'épargne. Elle est devenue une société par actions en vertu d'une charte octroyée le 27 avril 1871 aux termes d'une loi du Parlement du Canada concernant les banques d'épargne. La Banque était connue, avant le 28 septembre 1987, sous le nom de La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal. C'est à cette date que la Banque est devenue une banque à charte de l'annexe II de la *Loi sur les banques* (Canada), aux termes de lettres patentes alors émises par le ministre des Finances du Canada. Le 1^{er} janvier 1994, la Société financière Desjardins-Laurentienne est devenue l'actionnaire majoritaire de la Banque suite à son acquisition de la société-mère de la Banque, La Corporation du Groupe La Laurentienne. Le 12 novembre 1997, la Société financière Desjardins-Laurentienne, qui détenait 57,5 % des actions ordinaires de la Banque, a vendu celles-ci par voie d'une distribution secondaire. De ce fait, la Banque est devenue une banque à charte de l'annexe I de la *Loi sur les banques* (Canada).

1.2 Liens intersociétés

Les principales filiales de la Banque sont :

- Assurance Banque Laurentienne inc.
- B2B Banque
 - B2B Banque Services financiers inc.
 - B2B Banque Services aux intermédiaires inc.
 - B2B Banque Services de valeurs mobilières inc.
 - B2B Trustco
- BLC Gestion de placements inc.
 - V.R. Holding Insurance Company Ltd.
 - VRH Canada inc.
- BLC Services financiers inc.
- BLC Trust
- Trust La Laurentienne du Canada Inc.
- Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.
 - Capital Laurentienne (USA) inc.
- LBC Capital Inc.
 - LBEF Inc.
 - LBEL Inc.
 - LBC Capital GP Inc.
 - LBC Leasing Limited Partnership¹

¹ LBEL Inc. et LBC Capital GP Inc. sont respectivement le commanditaire et le commandité de LBC Leasing Limited Partnership

La Banque détient, directement ou indirectement, 100 % des actions émises et en circulation de toutes ces filiales. Toutes ces filiales sont constituées ou prorogées au Canada en vertu d'une loi fédérale, à l'exception de B2B Banque Services financiers inc., B2B Banque Services aux intermédiaires inc. et B2B Banque Services de valeurs mobilières inc., qui sont constituées en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario), et de V.R. Holding Insurance Company Ltd., qui est constituée en vertu d'une loi de la Barbade. LBC Leasing Limited Partnership est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés en commandite* (Ontario).

2. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

2.1 Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices

Exercice financier 2014

L'exercice financier 2014 a été marqué par une solide performance financière notamment grâce à l'excellente qualité de crédit de la Banque et à la mise en œuvre efficace de stratégies entraînant une forte croissance des secteurs prioritaires.

Voici certaines des initiatives développées au cours de cet exercice financier :

- La Banque a annoncé le 25 mars 2014 qu'elle procéderait à un financement par prise ferme de 125 millions \$ en émettant 5 000 000 actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 13 conformes aux exigences de Bâle III, au prix de 25,00 \$ l'action. Ce financement a été complété le 3 avril 2014.
- Le 10 avril 2014, Valeurs mobilières Banque Laurentienne a organisé sa première conférence annuelle s'adressant aux investisseurs institutionnels, consacrée au segment des entreprises de petites capitalisations boursières. La tenue de cet événement est venue consolider le positionnement de Valeurs mobilières Banque Laurentienne comme firme de choix dans le créneau des petites capitalisations, où la firme a développé une solide spécialisation depuis plusieurs années.
- En mai 2014, B2B Banque a élargi son offre hypothécaire destinée aux courtiers par l'ajout de nouvelles solutions hypothécaires, soit les hypothèques alternatives et conventionnelles élargies à l'intention d'une clientèle aux profils d'emploi et de revenu variés.
- Le 15 juin 2014, la Banque a procédé au rachat de la totalité des 4 400 000 actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 10 émises et en circulation à un prix de 25,00 \$ l'action pour une contrepartie globale de 110 millions \$.
- À la fin de l'exercice financier 2014, l'intégration des sociétés acquises par B2B Banque, à savoir les sociétés MRS et la Fiducie AGF, était complétée.

La Banque et ses dirigeants ont également reçu les reconnaissances suivantes :

- En février, la Banque a été nommée dans l'édition 2014 du palmarès *Les meilleurs employeurs de Montréal* qui met à l'avant-scène 25 entreprises montréalaises offrant un environnement de travail enviable. Ce palmarès est une initiative de Médiacorp Canada qui mène également le renommé classement annuel *Le Top 100 des meilleurs employeurs au Canada*.

- Deux membres de la direction de la Banque, soit M. Réjean Robitaille, alors président et chef de la direction de la Banque ainsi que M. François Desjardins, alors président et chef de la direction de B2B Banque, se sont classés parmi les personnalités les plus influentes du milieu financier québécois, un prestigieux palmarès réalisé par le journal *Finance et Investissement* en février 2014.

Des renseignements supplémentaires relatifs au développement de la Banque au cours de l'exercice financier 2014 se retrouvent aux pages 17 à 64 du Rapport annuel 2014.

Exercice financier 2015

En 2015, la Banque a enregistré un résultat net ajusté record pour une neuvième année consécutive, malgré un environnement d'affaires marqué par la persistance de bas taux d'intérêt et la faiblesse de la croissance économique. Les stratégies misant sur les services aux entreprises et sur le marché des conseillers financiers indépendants ont soutenu la croissance des portefeuilles de prêts de la Banque. Toutefois, à la suite de l'examen stratégique complet de ses activités de détail réalisé au quatrième trimestre 2015, la Banque a révisé la valeur de son Unité de détail (qui englobe toutes les activités des succursales et les autres activités bancaires de détail au Québec) et comptabilisé une charge de 72,2 millions \$ qui est venue affecter les résultats comme présentés pour l'exercice.

De nombreuses initiatives ont été développées au cours de l'exercice financier :

- L'équipe de financement d'équipements a développé de nouvelles relations pour la Banque, bâtissant une solide filière de prêts potentiels et élargissant sa présence géographique avec de nouveaux directeurs de comptes en Nouvelle-Écosse, au Québec, en Ontario et en Alberta.
- L'équipe des services aux particuliers a modifié sa plateforme afin de respecter toutes les exigences réglementaires liées à la seconde et dernière phase du Modèle de relation client - conseiller adopté par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et approuvé par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.
- Le 12 août 2015, B2B Banque a fait l'acquisition d'un portefeuille de prêts à l'investissement de 603 millions \$ du Groupe Banque TD. Avec cette transaction, le portefeuille de prêts à l'investissement de B2B Banque s'est élevé à près de 5 milliards \$ et B2B Banque a accueilli plus de 5 000 nouveaux clients.
- En septembre 2015, la division de financement d'équipement de la Banque s'est associée à la Banque de développement du Canada (BDC) pour faciliter l'acquisition d'équipement pour les entreprises du secteur manufacturier du pays grâce à une offre de financement plus souple.
- En septembre 2015, la Banque a annoncé son intention de rembourser par anticipation, le 2 novembre 2015, la totalité des billets à moyen terme de série 2010-1 d'un montant de 250 millions \$ en circulation portant intérêt à 3,70 % et échéant le 2 novembre 2020. Le remboursement total a été effectué le 2 novembre tel qu'annoncé.
- Le secteur Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux a continué de miser sur une croissance graduelle et a franchi le cap des 3 milliards \$ d'actifs sous gestion.

La Banque a également reçu les reconnaissances suivantes :

- En mai dernier, la Banque a remporté deux prestigieux prix remis par VISA International à l'occasion des Global Service Quality Awards dans les catégories « Meilleur taux d'approbation des transactions » et « Efficacité du commerce électronique » au Canada. Ces prix reflètent la performance et l'efficacité remarquables de la Banque à cet égard.

Des renseignements supplémentaires relatifs au développement de la Banque au cours de l'exercice financier 2015 se retrouvent aux pages 11 à 59 du Rapport annuel 2015.

Exercice financier 2016

La Banque a présenté son plan de transformation sur sept ans qui inclut trois objectifs : atteindre un rendement des capitaux propres comparable à la moyenne de l'industrie bancaire canadienne, doubler la taille de l'organisation et bâtir de solides bases stratégiques. Après 12 mois, la Banque est bien engagée sur la voie du succès. Elle a établi d'ambitieuses cibles de croissance et a réalisé de bons progrès en ce sens dans des secteurs clés de l'entreprise. En y ajoutant la réduction des dépenses et les faibles pertes sur prêts, elle a maintenu un rendement des capitaux propres des actionnaires ordinaires de 12 %, tandis que celui des banques canadiennes a chuté en moyenne de 1 % pendant l'année. Comme présenté, le rendement des capitaux propres attribuable aux actionnaires ordinaires s'est établi à 9,6 % pour l'exercice. En 2016, le résultat net a été plombé par une charge de dépréciation de 22,1 millions \$ de son Unité de détail en raison d'une conjoncture persistante de taux d'intérêt bas et de la forte concurrence, ainsi que d'une provision de 16,2 millions \$ pour les fusions de succursales.

Plusieurs initiatives ont été entreprises au cours de cet exercice :

- Le 17 décembre 2015, la Banque a complété une émission de 1 297 200 actions ordinaires, pour un produit brut de 67,5 millions \$.
- La Banque a organisé un Forum pour investisseurs le 26 janvier 2016 à Toronto. Lors de cet événement, François Desjardins, président et chef de la direction, a présenté son équipe exécutive et le plan de transformation. Celui-ci permettra à la Banque d'être plus simple, plus efficace et plus rentable.
- La Banque a annoncé le 17 mars 2016 la clôture de son placement public par voie de prise ferme annoncée précédemment de 5 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 15 au prix de 25,00 \$ l'action pour un produit brut de 125 millions \$.
- La Banque a annoncé le 26 mai 2016, dans le cadre de son plan visant à rebâtir sa plateforme de gestion de comptes, qu'elle a sélectionné l'entreprise Temenos, une firme spécialisée dans les progiciels bancaires, comme fournisseur pour son système bancaire central. La plateforme de Temenos facilitera l'introduction plus rapide sur le marché des produits et services de la Banque, rehaussera l'expérience client grâce à une plus grande automatisation et permettra de tirer profit des fonctionnalités d'analyse de données.

- La Banque et CIT Group Inc. ont annoncé le 29 juin 2016 une entente définitive en vertu de laquelle la Banque a convenu de faire l'acquisition des activités canadiennes de financement d'équipement et de financement commercial de CIT, un portefeuille d'environ 1 milliard \$ CAN. En relation avec la clôture anticipée de cette transaction, la Banque a annoncé en date du 20 juillet 2016 qu'elle avait mené à bien son placement de reçus de souscription par voie de prise ferme. Un total de 3 247 600 reçus de souscription a été émis pour un produit brut total de 155,4 millions \$. Le 3 octobre 2016, la Banque a annoncé qu'elle avait complété l'acquisition. Toutes les activités de financement d'équipement de la Banque ont été regroupées au sein d'une nouvelle filiale nationale nommée LBC Capital Inc. Cette acquisition s'inscrit dans le plan de transformation de la Banque Laurentienne qui vise à accroître la proportion des prêts à la clientèle commerciale de même qu'à étendre sa présence sur le territoire canadien.
- La Banque a annoncé le 8 août 2016 qu'elle déménagera tous ses bureaux de Montréal, incluant son siège social, dans un seul édifice, à partir de 2018. Elle occupera neuf étages au 1360, boulevard René-Lévesque Ouest. Cette relocalisation s'inscrit dans le plan de transformation de la Banque puisqu'elle contribuera à ce que l'institution devienne plus simple et plus efficace, tout en permettant de réaliser des économies substantielles en optimisant les espaces et en réduisant les coûts locatifs. De plus, ces nouveaux espaces favoriseront le travail d'équipe par leur aménagement collaboratif.
- Le 31 août 2016, Mme Isabelle Courville, présidente du conseil d'administration de la Banque, a annoncé la nomination de Mme Sonia Baxendale au conseil d'administration. Mme Baxendale s'est également jointe au comité d'audit de la Banque.
- Dans un contexte où les comportements des clients changent, ce qui se traduit, entre autres, par une diminution des visites en succursales, la Banque a annoncé le 28 septembre 2016 qu'elle fusionnera cinquante succursales d'ici le mois de juin 2017. Ces fusions engendreront une réduction de 300 postes, principalement par attrition naturelle.

Des renseignements supplémentaires relatifs au développement de la Banque au cours de l'exercice financier 2016 se retrouvent aux pages 14 à 62 du Rapport annuel 2016.

3. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

3.1 Description générale de l'activité

La Banque est une institution bancaire pancanadienne. Elle gère un actif au bilan de 43 milliards \$, de même que des actifs administrés de plus de 43 milliards \$. Au 31 octobre 2016, la Banque comptait près de 3 600 employés sur une base équivalent temps plein.

Fondée en 1846, elle a pour mission d'aider ses clients à améliorer leur santé financière et est guidée par ses valeurs de proximité, simplicité et honnêteté. La Banque répond aux besoins des particuliers par l'intermédiaire de son réseau de succursales au Québec. Elle se démarque également par son savoir-faire auprès des petites et moyennes entreprises et des promoteurs immobiliers, grâce à ses équipes spécialisées situées partout au Canada. Sa filiale B2B Banque est quant à elle un des principaux fournisseurs canadiens de produits et services bancaires et de comptes d'investissement aux conseillers financiers et aux courtiers. Valeurs mobilières Banque

Laurentienne offre des services de courtage de plein exercice à une clientèle d'investisseurs institutionnels et particuliers.

Des renseignements supplémentaires, incluant de l'information financière, concernant les activités de la Banque, ses principaux marchés, produits et services et ses méthodes de distribution, se retrouvent à l'annexe A de la présente notice annuelle ainsi qu'au rapport de gestion et aux états financiers consolidés aux pages 14 à 124 du Rapport annuel 2016.

3.2 Informations complémentaires relativement aux activités de l'entreprise

3.2.1 Marchés et concurrence

La Banque est un joueur performant dans des marchés bien choisis au Canada. La Banque a poursuivi son développement pancanadien et en 2016, 87 % du résultat net de la Banque provenait des activités pancanadiennes.

L'industrie des produits et services financiers est une industrie dans laquelle se retrouvent plusieurs types de concurrents (notamment les banques à charte canadiennes, les banques étrangères, les sociétés de fiducie et de prêt, les coopératives de services financiers, les sociétés d'assurance, les sociétés de financement alternatif, les maisons de fonds communs de placement, les courtiers indépendants, les courtiers en valeurs mobilières, les nouvelles entreprises financières et les grandes sociétés hors du secteur financier). La Banque est en concurrence avec ceux-ci dans tous les secteurs de ses activités. En outre, l'évolution de la technologie a permis à de nouvelles entreprises de proposer des produits et des services qui étaient jusqu'ici offerts exclusivement par les banques.

Les principaux facteurs de différenciation entre les fournisseurs de produits et services financiers sont, entre autres, les taux et les prix offerts sur les produits et services, la qualité du service, la gamme et la flexibilité des produits et services, la proximité ainsi que la technologie utilisée.

Le défi consiste à mettre au point une formule gagnante dans un contexte où la technologie et les comportements des consommateurs évoluent rapidement et dans lequel les cadres économique et réglementaire demeurent exigeants.

3.2.2 Prêts

Afin d'encadrer les risques de crédit, la Banque s'est dotée de politiques de crédit et de politiques de gestion financière incluant des limites quant aux engagements maximums qui peuvent être pris envers un emprunteur individuel, un emprunteur commercial ou une institution financière.

À l'intérieur des limites fixées pour les crédits octroyés à des emprunteurs commerciaux, des sous-limites ont été établies afin d'encadrer les risques que la Banque est prête à prendre dans certains secteurs jugés plus risqués. Les sous-limites s'appliquent tant aux engagements individuels qu'aux engagements par secteur d'industries ou de produits.

Finalement, la Banque s'est donné des limites d'engagement de prêts par région. Ses politiques excluent la possibilité de consentir des prêts à des entités hors du Canada.

Toute exception aux limites des politiques supérieure à 2,5 millions \$ doit être approuvée par le comité de gestion des risques du conseil d'administration.

3.2.3 Développement de produits et services

Soucieuse de toujours offrir des produits et services répondant aux besoins de ses clients, la Banque évalue sur une base continue la pertinence de son offre de produits et effectue les recherches nécessaires pour en assurer l'optimisation. Le développement de ses produits s'effectue essentiellement à l'interne, grâce au savoir-faire des spécialistes de chaque secteur d'activité et d'experts en marketing, et constitue une activité fondamentale et régulière de la Banque.

3.2.4 Compétences et connaissances spécialisées

Le succès des activités d'une institution financière repose entre autres sur les compétences et l'expertise de son personnel. Conséquemment, le recrutement de ressources compétentes, la formation continue et le transfert de connaissances constituent des activités essentielles et cruciales à la performance de la Banque. Bien que le marché de l'emploi soit très concurrentiel, la qualité des conditions de travail qu'offre la Banque et les défis qu'elle propose lui permettent d'avoir accès aux ressources nécessaires à son bon fonctionnement. La compétence de son personnel constitue un atout certain pour la Banque.

3.2.5 Actifs incorporels

La Banque accorde une valeur importante à ses marques de commerce et autres droits de propriété intellectuelle. Elle a enregistré ou procédé à la demande d'enregistrement d'une variété de noms commerciaux et de marques de commerce. Elle effectue le suivi de ses droits en la matière, dont la durée et les répercussions sont variables.

3.2.6 Dépendance économique

Par la nature de ses activités et de ses ressources, la Banque est généralement autonome au niveau de ses opérations. Elle a cependant conclu des ententes avec certains fournisseurs qui lui procurent des services stratégiques en impartition. Ainsi, la Banque a conclu des ententes avec des fournisseurs de technologies informatiques pour le traitement et l'exécution de plusieurs opérations liées à ses systèmes informatiques centraux et ses infrastructures technologiques. En outre, la Banque a confié les activités de conception et de maintenance de ses applications spécialisées, incluant de bureautique, à des sociétés d'experts-conseils en technologie.

3.2.7 Cycle des activités

Les résultats d'exploitation de la Banque sont tributaires des cycles économiques et des variations saisonnières, celles-ci jouant par ailleurs un rôle relativement mineur. Comme le deuxième trimestre ne compte que 89 jours (90 jours en 2016), comparativement à 92 jours pour les autres trimestres, la rentabilité globale est généralement plus faible à ce trimestre car le revenu net d'intérêt en subit le contrecoup. D'autres renseignements sur ce point sont disponibles à la rubrique « Analyse de l'évolution des résultats trimestriels » aux pages 29 et 30 du Rapport annuel de 2016.

3.2.8 Protection de l'environnement

Les lois et règlements en matière d'environnement peuvent entraîner certains risques financiers. Dans ses procédures d'évaluation du crédit et d'acquisition d'actifs, la Banque prend donc en considération les questions environnementales afin de veiller à ce que ses intérêts soient raisonnablement protégés. Jusqu'à maintenant, les risques découlant des questions environnementales n'ont pas eu d'effets importants sur les activités ou les résultats de la Banque.

De plus, les exigences en matière de protection de l'environnement ont eu peu d'incidence sur les activités de la Banque. La Banque est cependant soucieuse de gérer adéquatement ses ressources de façon à limiter les impacts de ses activités sur l'environnement, en favorisant notamment le recyclage et l'utilisation optimale des ressources matérielles.

3.2.9 Réorganisations et changements à la direction

Au cours de l'année 2014, les changements suivants ont été apportés au comité de direction (maintenant appelé « comité exécutif ») de la Banque :

- Le 29 août 2014, M. François Desjardins, vice-président exécutif pour la Banque, s'est vu confier la responsabilité des Services aux particuliers, en plus de continuer d'assumer ses fonctions de président et chef de la direction de B2B Banque.

En 2015, plusieurs changements ont été apportés au comité exécutif :

- Le 21 janvier 2015, M. Réjean Robitaille, président et chef de la direction de la Banque depuis décembre 2006, a annoncé son intention de prendre sa retraite, laquelle est effective depuis le 1^{er} novembre 2015.
- Le 26 février 2015, le conseil d'administration de la Banque a annoncé la nomination de M. François Desjardins au poste de chef de l'exploitation de la Banque et a également annoncé son intention de le nommer président et chef de la direction de la Banque de façon effective à compter du 1^{er} novembre 2015.
- Le 23 avril 2015, M. Michel C. Lauzon, vice-président exécutif et chef de la direction financière, a annoncé son intention de prendre sa retraite, laquelle est effective depuis le 1^{er} août 2015.
- Le 4 juin 2015, M. Stéphane Therrien a pris la responsabilité des Services aux particuliers pour ainsi devenir vice-président exécutif, Services aux entreprises et aux particuliers.
- Le 4 juin 2015, Mme Deborah Rose a été nommée présidente et chef de la direction de B2B Banque.
- Le 10 août 2015, M. François Laurin s'est joint à la Banque comme vice-président exécutif et chef de la direction financière.

- Le 5 octobre 2015, les changements suivants ont été apportés au comité exécutif :
 - Mme Lorraine Pilon, vice-présidente exécutive, Affaires corporatives, Ressources humaines et Secrétaire et M. Pierre Minville, vice-président exécutif et chef de la gestion des risques ont quitté leurs fonctions à la Banque.
 - Suite à l'annonce de M. Gilles Godbout, vice-président exécutif et chef de la direction informatique, de son intention de prendre sa retraite à compter du mois d'avril 2016, Mme Deborah Rose, vice-présidente exécutive, Services aux intermédiaires pour la Banque, s'est vue confier la responsabilité de chef de la direction informatique en plus de continuer d'assumer ses fonctions de présidente et chef de la direction de B2B Banque.
 - Mme Susan Kudzman s'est jointe à la Banque à titre de vice-présidente exécutive, chef de la gestion des risques et Affaires corporatives.

En 2016, aucun changement n'a été apporté au comité exécutif de la Banque.

De l'information relative à la nature et aux résultats des autres réorganisations importantes de la Banque ou de ses filiales est présentée à la rubrique « Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices » de la présente notice annuelle.

3.2.10 Politiques sociales

La Banque se préoccupe d'agir comme société socialement responsable et de contribuer au mieux-être de la collectivité. À chaque année, la Banque verse des dons à des organismes de bienfaisance et à des institutions assurant des services à la population. La Banque encourage aussi ses employés à s'impliquer dans leur communauté.

L'équité est un principe que la Banque met en pratique dans l'ensemble de ses activités. Soucieuse d'assurer à tous ses employés et à tous les candidats potentiels des opportunités d'emploi égales, la Banque a mis en place une politique d'équité en matière d'emploi. Plus de 50 % des gestionnaires de la Banque sont des femmes.

La Banque a également mis en place un comité sur la diversité ayant pour mandat de créer un environnement favorisant la diversité et l'inclusion. Le comité compte des représentants patronaux et syndicaux ainsi que des employés provenant de différents secteurs d'affaires. Ils font évoluer de manière constante les pratiques de la Banque en gestion de la diversité.

3.3 Facteurs de risque

L'information relative aux facteurs de risque importants pour la Banque est présentée au Rapport annuel 2016, aux sections « Perspectives » aux pages 19 à 21, « Profil de risque et cadre de gestion des risques » aux pages 39 à 57 et à la note 24 « Instruments financiers - Gestion des risques » aux pages 114 à 116. Se référer à la rubrique « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » à la page 2 de la présente notice annuelle.

4. DIVIDENDES

À l'égard des exercices financiers indiqués ci-dessous, la Banque a déclaré les dividendes suivants :

Dividendes déclarés			
	2016	2015	2014
	Par action en \$	Par action en \$	Par action en \$
Actions ordinaires	2,36	2,20	2,06
Actions privilégiées de catégorie A			
Série 10	-	-	0,98 (Note 1)
Série 11	1,00	1,00	1,00
Série 13	1,08	1,08	0,48 (Note 2)
Série 15	0,73 (Note 3)	-	-

Note 1 : Les actions privilégiées de catégorie A, série 10 ont été rachetées le 15 juin 2014.

Note 2 : Les actions privilégiées de catégorie A, série 13 ont été émises le 3 avril 2014. Le dividende initial était de 0,22 \$.

Note 3 : Les actions privilégiées de catégorie A, série 15 ont été émises le 17 mars 2016. Le dividende initial était de 0,36 \$.

Lors de sa réunion tenue le 11 décembre 2013, le conseil d'administration a approuvé une augmentation de 0,01 \$, ou 2 %, du dividende trimestriel, le portant ainsi à 0,51 \$ par action ordinaire.

Lors de sa réunion tenue le 4 juin 2014, le conseil d'administration a approuvé une augmentation de 0,01 \$, ou 2 %, du dividende trimestriel, le portant ainsi à 0,52 \$ par action ordinaire.

Lors de sa réunion tenue le 10 décembre 2014, le conseil d'administration a approuvé une augmentation de 0,02 \$, ou 4 %, du dividende trimestriel, le portant ainsi à 0,54 \$ par action ordinaire.

Lors de sa réunion tenue le 3 juin 2015, le conseil d'administration a approuvé une augmentation de 0,02 \$, ou 4 %, du dividende trimestriel, le portant ainsi à 0,56 \$ par action ordinaire.

Lors de sa réunion tenue le 8 décembre 2015, le conseil d'administration a approuvé une augmentation de 0,02 \$, ou 4 %, du dividende trimestriel, le portant ainsi à 0,58 \$ par action ordinaire.

Lors de sa réunion tenue le 1^{er} juin 2016, le conseil d'administration a approuvé une augmentation de 0,02 \$, ou 3 %, du dividende trimestriel, le portant ainsi à 0,60 \$ par action ordinaire.

Restrictions

Les restrictions à la déclaration et au versement de dividendes sont décrites à la note 16 « Capital-actions » aux pages 97 à 100 du Rapport annuel 2016.

Politique

La Banque vise à payer un dividende sur ses actions ordinaires qui se situe dans une fourchette de 40 % à 50 % du résultat ajusté par action. Le niveau de paiement de dividende sur actions ordinaires de la Banque pourra cependant se situer à l'extérieur de cette fourchette lorsque :

- la direction estime la mesure nécessaire afin de maintenir un capital optimal pour supporter les opérations de la Banque, tout en respectant les exigences réglementaires, par exemple, dans le cadre d'un investissement majeur en technologie;
- le résultat net par action est affecté par le résultat d'opérations ou d'événements de nature non récurrente;
- le résultat net par action se situe à un niveau hors de la normale et les prévisions laissent entrevoir un retour du bénéfice net par action à un niveau normal.

Se référer à la section « Dividendes » à la page 39 du Rapport annuel 2016.

5. STRUCTURE DU CAPITAL

5.1 Description générale de la structure du capital

De l'information sur la structure du capital de la Banque est disponible à la section « Capitaux propres » à la page 33 ainsi qu'à la section « Gestion du capital » aux pages 35 à 39 du Rapport annuel 2016, de même qu'à la note 16 « Capital-actions » aux pages 97 à 100 du Rapport annuel 2016.

Les porteurs d'actions ordinaires ont droit, pour chaque action détenue, à un vote à toutes les assemblées des actionnaires, sauf les assemblées auxquelles seuls les porteurs d'actions privilégiées d'une ou de plusieurs séries ont le droit de voter en vertu de la loi. Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes, à mesure que le conseil d'administration en déclare, sous réserve des droits des porteurs d'actions privilégiées. En cas de liquidation ou de dissolution de la Banque, sous réserve des droits des porteurs d'actions privilégiées, les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de participer proportionnellement à toute distribution du reliquat des biens de la Banque.

Les caractéristiques des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 11 et série 12 peuvent être consultées au supplément de prospectus daté du 11 octobre 2012 se rapportant au prospectus simplifié préalable de base daté du 10 octobre 2012, et plus particulièrement aux pages S-9 à S-17.

Les caractéristiques des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 13 et série 14 peuvent être consultées au supplément de prospectus daté du 27 mars 2014 se rapportant au prospectus simplifié préalable de base daté du 10 octobre 2012, et plus particulièrement aux pages S-7 à S-15.

Les caractéristiques des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 15 et série 16 peuvent être consultées au supplément de prospectus daté du 10 mars 2016 se rapportant au prospectus simplifié préalable de base daté du 10 novembre 2014, et plus particulièrement aux pages S-7 à S-15.

5.2 Notations (attribuées par les agences de notation)

L'information relative aux notes de crédit attribuées par les agences de notation se retrouve aux tableaux ci-dessous ainsi qu'à la section « Notes de crédit » à la page 53 du Rapport annuel 2016.

Une notation ne vaut pas recommandation d'achat, de vente ni de maintien des positions et l'agence de notation qui l'a donnée peut la réviser ou la retirer en tout temps.

Des sommes ont été versées par la Banque aux agences de notation mentionnées ci-dessous, ou le seront vraisemblablement, aux fins d'obtenir des services de notation. Certaines autres sommes ont aussi été versées pour d'autres types de services fournis par ces agences au cours des deux dernières années.

Standard & Poor's (S&P)

Dépôts et dette à long terme	BBB	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La notation BBB se situe au quatrième rang de dix catégories de notation à long terme de S&P. ▪ Une notation BBB attribuée à une obligation indique qu'elle bénéficie de paramètres de protection adéquats. Toutefois, la possibilité est plus grande que des conditions économiques défavorables ou des changements de circonstances affaiblissent la capacité du débiteur à respecter ses engagements financiers à l'égard de l'obligation. ▪ L'absence d'un symbole « + » ou « - » indique que la notation se situe dans le milieu de la catégorie.
Dette subordonnée	BBB-	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La notation BBB se situe au quatrième rang de dix catégories de notation à long terme de S&P. ▪ Une notation BBB attribuée à une obligation indique qu'elle bénéficie de paramètres de protection adéquats. Toutefois, la possibilité est plus grande que des conditions économiques défavorables ou des changements de circonstances affaiblissent la capacité du débiteur à respecter ses engagements financiers à l'égard de l'obligation. ▪ Le symbole « - » indique que le titre doit être considéré comme appartenant à la tranche inférieure de la catégorie.
Actions privilégiées	BB [P-3 selon l'échelle canadienne]	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La notation BB se situe au quatrième rang de neuf catégories de notation attribuées par S&P à des actions privilégiées selon son échelle de notation mondiale. La notation P-3 se situe au troisième rang de huit catégories de notation attribuées par S&P à des actions privilégiées selon son échelle de notation canadienne. ▪ La notation BB attribuée à une action [ou P-3 selon l'échelle canadienne] indique qu'elle est moins vulnérable en ce qui concerne le remboursement que d'autres titres spéculatifs. Cependant une action avec une notation BB doit composer avec une incertitude importante ou une exposition à des conditions commerciales, financières ou économiques défavorables, ce qui pourrait entraîner l'incapacité de l'émetteur de respecter son engagement financier à l'égard de cette action. ▪ L'absence d'un symbole « + » ou « - » ou d'une mention « (haut) » ou « (bas) » indique que la notation se situe dans le milieu de la catégorie.

<p>Actions privilégiées FPUNV [Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité]</p>	<p>BB- [P-3 (bas) selon l'échelle canadienne]</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La notation BB se situe au quatrième rang de neuf catégories de notation attribuées par S&P à des actions privilégiées selon son échelle de notation mondiale. La notation P-3 se situe au troisième rang de huit catégories de notation attribuées par S&P à des actions privilégiées selon son échelle de notation canadienne. ▪ La notation BB attribuée à une action [ou P-3 selon l'échelle canadienne] indique qu'elle est moins vulnérable en ce qui concerne le remboursement que d'autres titres spéculatifs. Cependant une action avec une notation BB doit composer avec une incertitude importante ou une exposition à des conditions commerciales, financières ou économiques défavorables, ce qui pourrait entraîner l'incapacité de l'émetteur de respecter son engagement financier à l'égard de cette action. ▪ Le symbole « - » ou la mention « (bas) » indique que les actions doivent être considérées comme appartenant à la tranche inférieure de la catégorie.
<p>Titres à court terme</p>	<p>A-2 [A-2 selon l'échelle canadienne]</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La notation A-2 se situe au deuxième rang de six catégories de notation attribuées par S&P à des obligations à court terme selon son échelle de notation mondiale et au quatrième rang de huit catégories de notation attribuées par S&P aux obligations à court terme selon son échelle de notation canadienne. ▪ Une notation A-2 attribuée à une obligation indique que la capacité du débiteur à respecter ses engagements financiers à l'égard de l'obligation est satisfaisante. Toutefois, la sensibilité du débiteur aux changements de circonstances ou de conditions économiques est plus grande que celle des obligations ayant une notation plus élevée.

Le 16 octobre 2015, S&P a confirmé les notations de la Banque. Les notations sont assorties d'une perspective «stable».

Une perspective de notation attribuée par S&P est une évaluation de l'évolution potentielle d'une note de crédit à long terme sur un horizon à moyen terme (en général de six mois à deux ans). Tout changement dans les conditions économiques ou financières est pris en considération dans la détermination d'une perspective de notation. Une perspective ne constitue pas nécessairement un signe avant-coureur d'un changement de note de crédit ou d'une intervention future. Les perspectives de notation déterminées par S&P et leur signification sont les suivantes :

- « Positive » signifie que la note pourrait être haussée
- « Négative » signifie que la note pourrait être abaissée
- « Stable » signifie qu'il est peu probable que la note change
- « En développement » signifie qu'une note pourrait être haussée ou abaissée

DBRS Limited (DBRS)

Dépôts et dette à long terme	A (bas)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La notation A se situe au troisième rang de dix catégories de notation à long terme de DBRS. ▪ Une obligation bénéficiant d'une notation A a une bonne qualité de crédit. La capacité du débiteur à respecter ses engagements financiers est substantielle. Une obligation bénéficiant d'une notation A peut être sensible à des événements à venir, mais les facteurs négatifs pris en compte sont considérés comme gérables. ▪ La mention « (bas) » indique que les titres doivent être considérés comme appartenant à la sous-catégorie inférieure de la catégorie.
Dette subordonnée	BBB (haut)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La notation BBB se situe au quatrième rang de dix catégories de notation à long terme de DBRS. ▪ Une obligation bénéficiant d'une notation BBB a une qualité de crédit adéquate. La capacité du débiteur à respecter ses engagements financiers est satisfaisante. Une obligation bénéficiant d'une notation BBB peut être vulnérable à des événements futurs. ▪ La mention « (haut) » indique que les titres doivent être considérés comme appartenant à la sous-catégorie supérieure de la catégorie.
Actions privilégiées	Pfd-3 (haut)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La notation Pfd-3 se situe au troisième rang de six catégories de notation attribuées par DBRS à des actions privilégiées. ▪ Des actions privilégiées bénéficiant d'une notation Pfd-3 présentent une qualité de crédit adéquate. Bien qu'elles offrent une protection des dividendes et du capital acceptable, leur émetteur est jugé plus susceptible de subir les contrecoups de conditions financières et économiques défavorables et d'autres conditions défavorables peuvent être présentes affectant ainsi sa capacité de respecter ses engagements. ▪ La mention « (haut) » indique que les titres doivent être considérés comme appartenant à la sous-catégorie supérieure.
Actions privilégiées FPUNV [Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité]	Pfd-3	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La notation Pfd-3 se situe au troisième rang de six catégories de notation attribuées par DBRS à des actions privilégiées. ▪ Des actions privilégiées bénéficiant d'une notation Pfd-3 présentent une qualité de crédit adéquate. Bien qu'elles offrent une protection des dividendes et du capital acceptable, leur émetteur est jugé plus susceptible de subir les contrecoups de conditions financières et économiques défavorables et d'autres conditions défavorables peuvent être présentes affectant ainsi sa capacité de respecter ses engagements. ▪ L'absence d'une mention « (haut) » ou « (bas) » indique que la notation se situe dans le milieu de la catégorie.
Titres à court terme	R-1 (bas)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La notation R-1 se situe au premier rang de six catégories de notation à court terme de DBRS. ▪ Une obligation bénéficiant d'une notation R-1 présente une bonne qualité de crédit. La capacité de paiement du débiteur des obligations financières à court terme devenues exigibles est substantielle. La solidité financière n'est pas aussi forte que dans le cas des catégories supérieures. Bien que le débiteur puisse être vulnérable aux événements futurs, il démontre la capacité à pouvoir gérer les facteurs négatifs pris en compte. ▪ La mention « (bas) » indique que les titres doivent être considérés comme appartenant à la sous-catégorie inférieure de la catégorie.

Le 29 novembre 2016, DBRS a confirmé les notations de la Banque. Les notations sont assorties de tendances « stables ».

Des tendances accompagnant les notations donnent des indications relativement à l'avis de DBRS sur les perspectives de la notation en question, les tendances tombant dans une des trois catégories suivantes : « positive », « stable » ou « négative ». La tendance accordée à une notation indique la direction que DBRS considère que la notation prend si les tendances se maintiennent ou, dans certains cas, à moins que l'émetteur ne relève les défis qui se présentent à lui. Une tendance positive ou négative n'est pas indicative de l'imminence de la modification d'une note. En général, les situations qui donnent lieu à l'attribution d'une tendance positive ou négative sont résolues au cours d'une période de douze mois.

6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

6.1 Cours et volume des opérations

Les actions ordinaires et les actions privilégiées de la Banque sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX).

Variation des cours et volume des opérations			
Banque Laurentienne du Canada (Actions ordinaires) Symbole : « LB » sur le TSX			
Mois	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume
Novembre 2015	54,62	52,00	1 472 436
Décembre 2015	55,82	48,12	3 411 481
Janvier 2016	48,30	42,42	3 975 859
Février 2016	48,60	44,38	2 139 869
Mars 2016	48,52	45,76	2 493 060
Avril 2016	51,15	46,02	1 691 097
Mai 2016	51,06	48,33	1 424 068
Juin 2016	52,86	47,67	2 562 227
Juillet 2016	49,30	47,91	2 862 823
Août 2016	49,60	47,75	2 289 147
Septembre 2016	49,94	48,06	2 760 304
Octobre 2016	50,18	48,38	2 092 073
Total			29 174 444

Variation des cours et volume des opérations			
Banque Laurentienne du Canada (Actions privilégiées série 11) Symbole : « LB.PR.F » sur le TSX			
Mois	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume
Novembre 2015	23,98	22,50	38 989
Décembre 2015	23,90	20,90	69 008
Janvier 2016	23,75	20,58	116 408
Février 2016	23,31	21,50	49 883
Mars 2016	23,50	22,45	49 600
Avril 2016	24,34	23,16	56 473
Mai 2016	23,89	23,30	49 400
Juin 2016	24,03	22,52	38 120
Juillet 2016	23,86	22,54	198 302
Août 2016	24,09	23,04	87 415
Septembre 2016	23,75	22,87	41 645
Octobre 2016	24,62	23,25	47 255
Total			842 498

Variation des cours et volume des opérations			
Banque Laurentienne du Canada (Actions privilégiées série 13) Symbole : « LB.PR.H » sur le TSX			
Mois	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume
Novembre 2015	20,75	18,43	75 255
Décembre 2015	18,85	15,81	205 303
Janvier 2016	18,08	14,31	74 705
Février 2016	17,21	15,40	87 929
Mars 2016	18,89	15,50	110 256
Avril 2016	18,82	18,05	68 441
Mai 2016	18,60	17,31	80 307
Juin 2016	18,48	17,68	65 804
Juillet 2016	18,26	17,54	189 502
Août 2016	18,67	17,75	193 813
Septembre 2016	18,70	17,91	129 063
Octobre 2016	18,90	17,80	114 797
Total			1 395 175

Variation des cours et volume des opérations			
Banque Laurentienne du Canada (Actions privilégiées série 15) Symbole : « LB.PR.J » sur le TSX			
Mois	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume
Novembre 2015	-	-	-
Décembre 2015	-	-	-
Janvier 2016	-	-	-
Février 2016	-	-	-
Mars 2016	25,43	24,71	1 052 457
Avril 2016	25,81	25,21	396 267
Mai 2016	25,92	25,65	233 399
Juin 2016	26,20	25,47	248 987
Juillet 2016	26,81	26,02	68 253
Août 2016	26,81	26,17	119 742
Septembre 2016	26,50	26,05	115 463
Octobre 2016	26,73	26,11	44 579
Total			2 279 147

7. ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

7.1 Nom, poste et titres détenus

Au 31 octobre 2016, en tant que groupe, les administrateurs et membres de la haute direction de la Banque étaient, directement ou indirectement, véritables propriétaires ou exerçaient le contrôle ou une emprise sur 68 784 actions ordinaires de la Banque (représentant 0,20 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Banque).

Administrateurs

Les administrateurs de la Banque en date de la présente notice annuelle sont :

Nom	Lieu de résidence	Administrateur depuis	Principale occupation
Lise Bastarache	Québec, Canada	2006	Économiste et administratrice de sociétés
Sonia Baxendale (Note 1)	Ontario, Canada	2016	Administratrice de sociétés
Richard Bélanger	Québec, Canada	2003	Président, Groupe Toryvel inc.
Michael T. Boychuk	Québec, Canada	2013	Administrateur de sociétés
Gordon Campbell (Note 2)	Ontario, Canada	2016	Administrateur de sociétés
Isabelle Courville (Présidente du conseil)	Québec, Canada	2007	Administratrice de sociétés

Nom	Lieu de résidence	Administrateur depuis	Principale occupation
François Desjardins	Ontario, Canada	2015	Président et chef de la direction, Banque Laurentienne du Canada
Michel Labonté	Québec, Canada	2009	Administrateur de sociétés
A. Michel Lavigne	Québec, Canada	2013	Administrateur de sociétés
Jacqueline C. Orange	Ontario, Canada	2008	Administratrice de sociétés
Michelle R. Savoy	Ontario, Canada	2012	Administratrice de sociétés
Jonathan I. Wener	Québec, Canada	1998	Président du conseil et chef de la direction, Société de portefeuille Canderel inc.
Susan Wolburgh Jenah	Ontario, Canada	2014	Administratrice de sociétés

Note 1 : Mme Sonia Baxendale a été nommée administratrice de la Banque en date du 31 août 2016.

Note 2 : M. Gordon Campbell est nommé administrateur de la Banque en date du 6 décembre 2016.

Le mandat de tous les administrateurs se termine à la fin de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Banque ou lors de l'élection ou la nomination de leurs successeurs.

Tous les administrateurs de la Banque occupent leur poste actuel ou ont assumé des fonctions de direction dans les sociétés ou des sociétés associées au cours des cinq dernières années, à l'exception de M. Michael T. Boychuk qui était, avant juillet 2015, président de Bimcor inc.; de M. Gordon Campbell qui était, avant septembre 2016, Haut-commissaire du Canada au Royaume-Uni et en Irlande du Nord; de M. François Desjardins qui était, avant novembre 2015, chef de l'exploitation de la Banque, et, avant février 2015, vice-président exécutif de la Banque et président et chef de la direction de B2B Banque; et de Mme Susan Wolburgh Jenah qui était, avant novembre 2014, présidente et chef de la direction de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM).

La Banque compte trois comités du conseil d'administration, dont les membres sont les suivants :

Comité d'audit : Lise Bastarache, Sonia Baxendale, Michael T. Boychuk (président), Gordon Campbell et Jacqueline C. Orange.

Comité de gestion des risques : Michael T. Boychuk, Michel Labonté (président), A. Michel Lavigne, Jonathan I. Wener et Susan Wolburgh Jenah.

Comité des ressources humaines et de régie d'entreprise : Richard Bélanger, Isabelle Courville, Michel Labonté, A. Michel Lavigne et Michelle R. Savoy (présidente).

Membres de la haute direction

Les membres de la haute direction de la Banque en date de la présente notice annuelle sont :

Nom	Poste	Lieu de résidence
François Desjardins	Président et chef de la direction	Ontario, Canada
Susan Kudzman	Vice-présidente exécutive, chef de la gestion des risques et Affaires corporatives et Secrétaire	Québec, Canada
François Laurin	Vice-président exécutif et chef de la direction financière	Québec, Canada
Deborah Rose	Vice-présidente exécutive, Services aux intermédiaires et chef de la direction informatique, Banque Laurentienne et présidente et chef de la direction, B2B Banque	Ontario, Canada
Stéphane Therrien	Vice-président exécutif, Services aux entreprises et aux particuliers	Québec, Canada
Michel C. Trudeau	Vice-président exécutif, Marchés des capitaux, Banque Laurentienne et président et chef de la direction, Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	Québec, Canada

Voici les principaux postes occupés par chacun des membres de la haute direction de la Banque au cours des 5 dernières années outre le poste mentionné ci-dessus :

- M. François Desjardins était, avant novembre 2015, chef de l'exploitation de la Banque. Avant février 2015, il était vice-président exécutif de la Banque et président et chef de la direction de B2B Banque.
- Mme Susan Kudzman était, avant juin 2015, première vice-présidente, Ressources humaines de la Banque. Avant mars 2013, elle était membre du partenariat et leader du groupe de gestion des risques de Mercer (Montréal). Depuis janvier 2013, elle est également administratrice de sociétés.
- M. François Laurin était, avant août 2015, chef de la direction financière de Bio Amber inc. Avant janvier 2015, il était chef de la direction financière d'Alderon Iron Ore Corp. Avant juin 2013, M. Laurin était administrateur, président et chef de la direction de Cap-Ex Iron Ore Ltd.
- Mme Deborah Rose était, avant juin 2015, chef de l'exploitation de B2B Banque. Avant septembre 2014, elle était première vice-présidente, Opérations et solutions d'affaires de B2B Banque.

7.2 Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

Selon les informations fournies par M. Michael T. Boychuk, celui-ci était administrateur de Yellow Média inc. lorsque cette société a annoncé une restructuration de son capital le 23 juillet 2012. La mise en œuvre de la restructuration du capital a pris effet le 20 décembre 2012 et a été mise en œuvre au moyen d'un plan d'arrangement approuvé par le tribunal en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

Selon les informations fournies par Mme Michelle R. Savoy, celle-ci était administratrice de la société 2172079 Ontario inc., une société fermée opérant une franchise de restaurant, lorsque cette société a fait une cession de tous ses biens, le 3 décembre 2013, au profit de ses créanciers conformément à l'article 49 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada).

Selon les informations fournies par M. A. Michel Lavigne, celui-ci s'est vu imposer une pénalité administrative de 20 000,00 \$ par le Tribunal administratif des marchés financiers qui a conclu que les administrateurs de l'émetteur assujetti NSTEIN Technologies inc. (NSTEIN) avaient réalisés une opération sur titres en adoptant une résolution du conseil d'administration octroyant des options d'achat d'actions de NSTEIN à ses dirigeants de même qu'à certains autres employés de cet émetteur assujetti, alors qu'ils étaient en possession d'informations privilégiées. La décision du Tribunal administratif des marchés financiers a été portée en appel à la Cour du Québec le 14 septembre 2016.

8. POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI

8.1 Poursuites

L'information pertinente relative aux poursuites judiciaires impliquant la Banque se retrouve à la note 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » aux pages 120 et 121 du Rapport annuel 2016.

9. AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et l'agent chargé de la tenue des registres de la Banque est Services aux investisseurs Computershare inc. Les registres des transferts de chaque catégorie de titres de la Banque sont maintenus à Canton, Massachusetts (États-Unis).

10. CONTRATS IMPORTANTS

Une entente a été signée le 14 octobre 2011 entre la Banque et Placements Mackenzie pour la distribution de fonds communs de placement Mackenzie. Selon l'entente, la Banque devenait distributeur principal d'une famille de fonds communs de placement Mackenzie à compter de la mi-janvier 2012.

Le 29 juin 2016, la Banque a annoncé qu'elle avait conclu une entente définitive avec CIT Group Inc. (« CIT ») en vertu de laquelle la Banque a convenu d'acheter les activités canadiennes de financement d'équipement et de financement commercial de CIT, qui représentent un portefeuille d'environ 1 milliard \$. La clôture de l'acquisition a eu lieu le 1^{er} octobre 2016.

Ces contrats importants sont disponibles sur SEDAR (www.sedar.com).

11. INTÉRÊTS DES EXPERTS

11.1 Nom des experts

L'auditeur externe de la Banque est Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. L'auditeur externe a confirmé qu'il est indépendant conformément aux règles de déontologie applicables.

12. INFORMATIONS SUR LE COMITÉ D'AUDIT

12.1 Mandat du comité d'audit

Le mandat du comité d'audit se retrouve à l'annexe B jointe à la présente notice annuelle.

12.2 Composition du comité d'audit

Le comité d'audit de la Banque est composé de :

Michael T. Boychuk, président
Lise Bastarache
Sonia Baxendale
Gordon Campbell
Jacqueline C. Orange

Selon l'évaluation effectuée par le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise, chacun des membres du comité est indépendant et possède des compétences financières au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*.

12.3 Formation et expérience pertinentes

Michael T. Boychuk, FCPA, FCA – M. Boychuk est administrateur de sociétés. De juillet 2009 jusqu'à sa retraite en juin 2015, il était président de Bimcor inc., gestionnaire de placements des caisses de retraite des compagnies du groupe Bell Canada. De 1999 à 2009, M. Boychuk était premier vice-président et trésorier de BCE inc./Bell Canada, responsable pour l'ensemble des activités de trésorerie, de la sécurité corporative, de l'environnement et du développement durable et des caisses de retraite des compagnies du groupe BCE.

M. Boychuk est comptable professionnel agréé depuis 1979. Il a reçu le titre de membre d'honneur (Fellow) de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec en 2012. M. Boychuk est également membre du conseil des gouverneurs et membre du comité d'audit de l'Université McGill depuis 2006 ainsi que président du comité depuis 2012. Il est également membre du conseil consultatif international de la Faculté d'administration de cette université. M. Boychuk est membre du conseil d'administration et président du comité d'audit de GDI Services aux immeubles inc. depuis mai 2015 et membre du conseil d'administration et membre du comité d'audit de Telesat Canada depuis juillet 2015. Il a également été membre du conseil d'administration et président du comité d'audit de Yellow Média inc. de 2004 à 2009 et de janvier à décembre 2012. M. Boychuk est membre du conseil d'administration et du comité d'audit de la Banque depuis le 30 août 2013 et est président du comité d'audit depuis le 15 juin 2016. Il est également membre du comité de gestion des risques.

Lise Bastarache – Mme Bastarache était, jusqu'en janvier 2005, vice-présidente régionale, RBC Gestion privée pour la région du Québec. Elle a joint le service économique de RBC Groupe Financier en 1996, où elle a occupé le poste d'économiste en chef déléguée avant de se joindre au groupe des entreprises commerciales en 2000 comme analyste. Mme Bastarache est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en sciences économiques de l'Université du Québec à Montréal et d'une scolarité de doctorat en sciences économiques de l'Université McGill. À titre d'analyste des marchés commerciaux de RBC Groupe Financier, elle a analysé les états financiers de plusieurs entreprises d'envergure. De plus, en sa qualité de vice-présidente, RBC Gestion privée, Mme Bastarache était l'ultime responsable des contrôles internes et du processus d'élaboration de l'état des résultats de sa division.

Mme Bastarache est membre du conseil d'administration et membre du comité d'audit de Groupe Jean Coutu (PJC) inc. depuis 2003 et membre du conseil des fiduciaires et membre du comité d'audit de Chartwell Retirement Residences depuis 2005. Elle a également été membre du conseil d'administration d'Énergie NB de 2004 à 2007 et membre du conseil des gouverneurs et présidente du comité des finances de l'Université de Moncton de 2004 à 2013. Mme Bastarache a été membre du comité d'audit de la Banque de 2006 à 2008 et du mois d'avril 2015 jusqu'à ce jour.

Sonia Baxendale – Mme Baxendale, administratrice de sociétés, a été présidente des Services bancaires de détail et de Gestion du patrimoine à la CIBC et vice-présidente principale de 2005 à 2011, alors qu'elle était en charge d'offrir une gamme complète de produits, services et conseils à près de 11 millions de clients au Canada ainsi que des services bancaires aux entreprises à l'échelle mondiale, tant pour des particuliers que pour des entreprises en Chine, à Singapour et dans les Antilles. Quelque 28 000 employés relevaient d'elle. De 1992 à 2005, Mme Baxendale a occupé divers postes de direction à la CIBC, incluant première vice-présidente exécutive, Gestion du patrimoine, vice-présidente exécutive, Gestion des actifs, Produits de cartes et Recouvrement, vice-présidente exécutive, Gestion privée globale et Gestion de placements et directrice générale chez CIBC Wood Gundy. Auparavant, elle a occupé des fonctions de direction chez Banque Amex du Canada et Saatchi & Saatchi Compton Hayhurst.

Mme Baxendale est membre du conseil d'administration et présidente du comité des ressources humaines et de la rémunération de CI Financial. Elle est également membre du conseil d'administration et du comité du risque et du comité des ressources humaines et de rémunération de Foresters Insurance. Mme Baxendale est membre du conseil d'administration et présidente du comité d'audit et des finances du Hospital for Sick Kids Foundation et de la Toronto French School. Mme Baxendale est titulaire d'un B.A. de l'Université de Toronto et a reçu, en 2014, le titre d'administratrice IAS.A par l'Institut des administrateurs de sociétés, en plus d'avoir complété le programme de perfectionnement des administrateurs de la Rotman Business School de l'Université de Toronto. Mme Baxendale est membre du conseil d'administration et du comité d'audit de la Banque depuis août 2016.

Gordon Campbell, B.A., M.B.A. – M. Campbell a été le Haut-commissaire du Canada au Royaume-Uni et en Irlande du Nord de septembre 2011 à septembre 2016. Auparavant, il a été Premier ministre de la Colombie-Britannique pendant près de dix ans. Il a aussi été chef de l'Opposition en Colombie-Britannique de 1994 à 2001. Avant cela, il a été maire de Vancouver pendant sept ans et président du Greater Vancouver Regional District (maintenant appelé Metro Vancouver) de 1990 à 1993. Avant son élection à la mairie, il dirigeait sa propre société de développement, la Citycore Development Corporation. Il a également occupé le poste de directeur du Développement pour Marathon British Columbia, où il a travaillé de 1981 à 1986.

M. Campbell a de l'expérience dans la formulation de politique de réglementation dans le secteur public. En 2004, il a réussi à rétablir la cote AAA de la Colombie-Britannique. L'Institut Fraser a salué sa prudence en matière fiscale, le classant au premier rang parmi les premiers ministres provinciaux comme gestionnaire de la fiscalité dans son rapport d'octobre 2010 intitulé « Measuring the Fiscal Performance of Canada's Premiers ». Alors qu'il était Haut-commissaire du Canada au Royaume-Uni et en Irlande du Nord, il a réalisé le réaménagement de Canada House, qui a permis de réduire les frais d'exploitation et d'intégrer toutes les activités diplomatiques du Canada sous un même toit pour la première fois en cinquante ans.

M. Campbell détient un B.A. de Dartmouth College, de Hanover, au New-Hampshire, États-Unis, et un M.B.A. de la Simon Fraser University, de Burnaby, en Colombie-Britannique. M. Campbell est membre du comité d'audit de la Banque depuis le 6 décembre 2016.

Jacqueline C. Orange – Mme Orange est administratrice de sociétés. De 1996 à 2005, elle était présidente et chef de la direction de Placements Épargne Canada, un organisme de service spécial du ministère des Finances du gouvernement du Canada, où elle était responsable d'actifs de 22 milliards \$ et de plus de 3 milliards \$ de ventes annuelles. Durant les 17 années précédentes, elle a occupé plusieurs postes exécutifs de responsabilité croissante dans les domaines bancaires, des fiducies et de l'assurance. Mme Orange est membre du comité d'examen indépendant de First Trust Portfolios Canada. De 2010 à 2015, elle a été membre du conseil d'administration du Conseil des Experts-comptables de la province de l'Ontario et de 2013 à 2015, présidente du comité d'audit de ce Conseil. Elle a également été membre du conseil des gouverneurs de l'Université de Toronto de 1999 à 2008 et en a présidé le conseil d'affaires de 2003 à 2007 (le comité de vérification de l'Université faisait rapport au conseil d'affaires, qui révisait et approuvait les états financiers).

Mme Orange est détentrice d'une maîtrise en administration des affaires du Richard Ivey School of Business, University of Western Ontario. En 2008, Mme Orange a reçu le titre d'administratrice IAS.A par l'Institut des administrateurs de sociétés, en plus d'avoir complété le programme de perfectionnement des administrateurs de la Rotman Business School de l'Université de Toronto. Mme Orange est membre du comité d'audit de la Banque depuis mars 2008.

12.4 Politique en matière de pré-approbation

La Banque s'est dotée d'une politique visant à encadrer les services d'audit pouvant être rendus par son auditeur externe. Cette politique s'applique à la Banque et à ses filiales et prévoit que les services d'audit, ainsi que certains services non liés à l'audit, tels que des conseils concernant les normes comptables et l'information financière, la fiscalité et la traduction, doivent être pré-approuvés par le comité d'audit de la Banque. Cette politique interdit généralement à la Banque de retenir les services de l'auditeur externe pour ce qui est de services non liés à l'audit, tels que la tenue de livres, la préparation des états financiers, la conception et la mise en œuvre de systèmes d'information financière, l'évaluation d'entreprises ou d'actifs, l'évaluation actuarielle, l'audit interne ou des fonctions de gestion. De plus, la politique prévoit certaines restrictions relatives à l'embauche de personnel ayant travaillé pour l'auditeur externe.

12.5 Honoraires pour les services de l'auditeur externe (ventilés par catégorie)

Le tableau suivant présente par catégorie les honoraires facturés par l'auditeur externe Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour les exercices terminés les 31 octobre 2016 et 2015.

Catégorie d'honoraires	2016 (\$)	2015 (\$)
Honoraires d'audit	2 232 000	2 017 000
Honoraires pour services liés à l'audit	567 000	792 000
Honoraires pour services fiscaux	13 000	111 000
Autres honoraires	0	12 000
Total	2 812 000	2 932 000

« **Honoraires d'audit** » incluent les honoraires totaux de Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour l'audit des états financiers consolidés annuels, les examens des états financiers intermédiaires, ainsi que les audits et dépôts réglementaires à l'égard de prospectus et d'autres documents de placement.

« **Honoraires pour services liés à l'audit** » incluent le total des honoraires de Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour des services de certification ou d'autres services liés accomplis traditionnellement par les auditeurs indépendants, dont principalement certains services liés à la production de rapports portant sur l'efficacité des contrôles internes exigés à des fins contractuelles ou commerciales, l'audit de diverses fiducies et autres entités exigé dans le contexte de la titrisation de créances hypothécaires, ainsi que les honoraires relatifs aux consultations portant sur les normes de comptabilité et de divulgation financière.

« **Honoraires pour services fiscaux** » incluent les honoraires totaux de Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour des conseils d'ordre fiscal, autre que le temps consacré à la revue des impacts fiscaux dans le cadre des audits et examens portant sur les états financiers.

« **Autres honoraires** » incluent le total des honoraires de Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour tous les services autres que ceux mentionnés ci-dessus, notamment les services d'assistance visant l'amélioration des processus de crédit et la revue des systèmes de gestion de la Trésorerie.

13. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Des renseignements complémentaires concernant la Banque sont disponibles sur SEDAR (www.sedar.com).

On trouvera des renseignements supplémentaires, notamment la rémunération des administrateurs et des membres de la haute direction, les prêts qui leur ont été consentis, le nom des principaux porteurs de titres de la Banque et les titres autorisés aux fins d'émission dans le cadre de plans de rémunération sous forme de titres de participation, le cas échéant, dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Banque concernant sa dernière assemblée générale annuelle à laquelle il y a eu élection d'administrateurs.

Des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les états financiers et le rapport de gestion établis pour le dernier exercice de la Banque.

Des exemplaires de la présente notice annuelle, du Rapport annuel 2016 et de la dernière circulaire de sollicitation de procurations de la direction peuvent être obtenus auprès du Secrétariat corporatif de la Banque, 1981, avenue McGill College, 20^e étage, Montréal (Québec) H3A 3K3.

ANNEXE A
Profil des activités au 31 octobre 2016

Activité	Banque Laurentienne (Particuliers et entreprises)	B2B Banque	Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux	Autres
Profil	<p>Offre complète de produits et services financiers pour les particuliers par l'entremise de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 145 succursales ▪ 398 guichets automatiques, avec un positionnement exclusif dans le métro de Montréal et avec l'Agence métropolitaine de transport <p>Financement immobilier destiné à des promoteurs et financement commercial pour des PME à travers le Canada par l'entremise de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 30 bureaux en Colombie-Britannique, en Alberta, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve, en Ontario et au Québec 	<p>Dessert un réseau de quelques 27 000 professionnels de la finance dans les principaux secteurs tels que les conseillers financiers et leurs agences, les courtiers en dépôts et hypothèques et leurs sociétés, les sociétés de fonds communs de placement et d'assurance ainsi que les membres de l'ACFM et de l'OCRCVM</p>	<p>Activités de marchés des capitaux de la Banque, services de courtage intégrés destinés aux particuliers et aux investisseurs institutionnels offerts par l'entremise de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 16 bureaux au Québec, en Ontario et au Manitoba 	<p>Services de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Trésorerie, Finance, Comptabilité, Fiscalité, Relations avec les investisseurs et Audit interne ▪ Gestion du risque, Gestion du crédit, Ressources humaines et Affaires juridiques ▪ Technologies de l'information
Nombre d'employés (en équivalent temps plein)	Environ 2 260	Environ 750	Environ 230	Environ 450

Activité	Banque Laurentienne (Particuliers et entreprises)	B2B Banque	Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux	Autres
Sommaire des produits et services offerts	<p><i>Particuliers</i></p> <p>Produits transactionnels, solutions hypothécaires, prêts, marges de crédit, produits d'investissement (certificats de placement garantis, dépôts à terme, etc.), cartes de crédit VISA, cartes de débit et assurance-crédit</p> <p><i>BLC Services financiers</i></p> <p>Distribution de fonds communs de placement et services de planification financière</p> <p><i>LBC Capital</i></p> <p>Solutions de financement d'équipement pour des fournisseurs et des entreprises à l'échelle du pays. Financement d'équipement au moyen de crédit renouvelable, de crédit-bail et de contrats de vente conditionnelle</p> <p><i>Entreprises</i></p> <p>Financement immobilier de propriétés commerciales et services bancaires commerciaux à l'intention d'entreprises à l'échelle du Canada</p> <p>Solutions de financement à court et long termes, produits d'investissement, services transactionnels, cartes de crédit Visa, services électroniques, transactions de change et règlement de transactions internationales</p>	<p>Les offres de produits de base incluent les prêts, dépôts, hypothèques, comptes et services de placement et services bancaires par l'intermédiaire d'un réseau de conseillers financiers et de courtiers</p>	<p><i>Institutionnel – Revenu fixe</i></p> <p>Recherche et négociation de titres gouvernementaux et corporatifs</p> <p>Financement de gouvernements et de corporations</p> <p><i>Institutionnel – Actions</i></p> <p>Recherche et négociation de titres de sociétés à petite capitalisation pour les gestionnaires de portefeuilles</p> <p>Financement de sociétés à petite capitalisation</p> <p><i>Services aux particuliers</i></p> <p>Conseil, négociation et recherche, ainsi que Programme immigrants-investisseurs</p> <p><i>Services aux institutions</i></p> <p>Gamme complète de services administratifs d'arrière guichet</p>	

ANNEXE B

Mandat du comité d'audit

1. Constitution

Le comité d'audit (le « comité ») est constitué par le conseil d'administration de la Banque afin d'appuyer le conseil dans l'exercice de ses fonctions en matière de surveillance, de communication et de divulgation. Le comité doit revoir son mandat annuellement.

2. Nomination et composition

Le comité se compose d'au moins trois administrateurs.

Le conseil d'administration désigne, lors de la réunion du conseil qui suit l'assemblée annuelle, les administrateurs qui forment le comité et le président du comité. La majorité des membres du comité doit être constituée d'administrateurs qui n'appartiennent pas au groupe de la Banque. Aucun employé ou dirigeant de la Banque ou d'une filiale de celle-ci ne peut être membre du comité. Tous les membres du comité doivent rencontrer les exigences d'indépendance établies par le conseil et posséder des compétences financières prévues par le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*.

Les membres du comité demeurent en fonction jusqu'à la réunion du conseil qui suit la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, à moins qu'ils ne soient remplacés dans l'intervalle par décision du conseil.

3. Rémunération

Les membres du comité reçoivent pour leurs services la rémunération qui est déterminée par résolution du conseil.

4. Réunions

Le comité se réunit au moins une fois par trimestre.

Les réunions du comité peuvent être tenues sans avis, pourvu que les membres renoncent à tel avis, aussi souvent que les membres le jugent à propos et à l'endroit qu'ils déterminent.

Le président du comité, le président et chef de la direction, le chef de la direction financière, le responsable de l'audit interne et l'auditeur externe peuvent demander à ce qu'une réunion soit convoquée.

L'auditeur externe reçoit avis des réunions du comité et peut y assister s'il le désire.

5. Quorum

Le quorum aux réunions du comité est constitué de la majorité des membres.

6. Président

Le président du comité, tel que désigné par le conseil d'administration, préside les réunions du comité. En son absence, les membres présents peuvent élire parmi eux un président pro tempore.

L'auditeur externe, le responsable de l'audit interne et le responsable de la gestion du risque réglementaire peuvent communiquer directement avec le président du comité.

7. Procédure

La procédure aux réunions du comité est la même que celle suivie aux réunions du conseil d'administration.

8. Pouvoirs du comité

Dans le cadre de son mandat, le comité peut, s'il le juge opportun :

- a) convoquer une réunion des administrateurs;
- b) communiquer avec, ou rencontrer en séance privée, tout cadre ou employé de la Banque, de même que ses auditeurs interne et/ou externe; et
- c) faire appel à des ressources externes et indépendantes de la Banque et en fixer et payer la rémunération, conformément à la politique du conseil d'administration sur l'utilisation d'avisers externes par les administrateurs.

9. Secrétaire

Le secrétaire de la Banque ou tout autre cadre désigné par le président de la Banque accomplit, en regard du mandat du comité, les fonctions de secrétaire ainsi que celles que lui confie le président du comité.

10. Fonctions

Le comité s'acquitte de ses obligations réglementaires ainsi que les fonctions suivantes qui lui sont déléguées par le conseil et toutes autres fonctions qui peuvent lui être déléguées de temps à autre par le conseil :

10.1 Fonctions de surveillance

À l'égard de l'auditeur externe :

10.1.1 recommander au conseil la nomination ou la destitution de l'auditeur externe;

10.1.2 s'assurer de la compétence, de l'indépendance et de la suffisance des ressources de l'auditeur externe, réviser et, le cas échéant, approuver l'étendue de sa mission ainsi que la lettre de mission et recommander sa rémunération au conseil;

- 10.1.3 s'assurer de la compétence et de l'indépendance de l'associé du cabinet d'audit externe responsable de la mission auprès de la Banque et s'assurer de sa rotation périodique;
- 10.1.4 approuver le plan d'audit externe et s'assurer que sa portée est adéquate, qu'il est fondé sur les risques et qu'il traite des enjeux les plus importants;
- 10.1.5 approuver la politique de surveillance de l'auditeur externe;
- 10.1.6 approuver la politique relative à l'approbation des services fournis par l'auditeur externe (y compris les services non liés à l'audit), ainsi qu'à l'embauche d'associés, employés, ex-associés et ex-employés de l'auditeur externe;
- 10.1.7 déterminer si une évaluation complète périodique de l'auditeur externe est nécessaire;
- 10.1.8 divulguer le résultat de l'évaluation annuelle de l'auditeur externe, ainsi que le processus suivi et les critères utilisés menant à cette évaluation;

À l'égard de l'information financière :

- 10.1.9 surveiller l'intégrité et la qualité des états financiers et s'assurer que les pratiques comptables de l'institution sont prudentes et convenables;
- 10.1.10 discuter avec l'auditeur externe de la qualité des états financiers et s'assurer que ceux-ci présentent fidèlement la situation financière, les résultats et les flux de trésorerie de la Banque;
- 10.1.11 discuter avec la direction et l'auditeur externe des résultats de l'audit, des états financiers et des documents connexes, du rapport d'audit et de toute préoccupation connexe de l'auditeur externe;
- 10.1.12 rencontrer périodiquement l'auditeur externe, en l'absence de la direction, pour comprendre toutes les questions qui peuvent avoir été soulevées au cours de rencontres de l'auditeur avec la direction dans le cadre de l'audit et la façon dont ces questions ont été résolues, et pour déterminer dans quelle mesure les pratiques comptables utilisées par la Banque sont appropriées compte tenu de l'importance de l'élément;
- 10.1.13 revoir la lettre de recommandation de l'auditeur externe qui suit l'audit annuel et les suivis qui y sont donnés, les changements importants aux politiques comptables, les principaux jugements de valeur qui sont à la base des rapports financiers et la façon dont ces rapports sont rédigés;
- 10.1.14 réviser les états financiers annuels, les rapports financiers intermédiaires, les rapports de gestion et les communiqués concernant les résultats annuels et intermédiaires, la notice annuelle et tout relevé précisé par les autorités réglementaires avant leur publication et en recommander l'adoption par le conseil;
- 10.1.15 vérifier tous placements et opérations susceptibles de nuire à la bonne situation financière de la Banque et portés à son attention par l'auditeur externe ou l'auditeur interne ou un dirigeant, incluant les prêts prévus à l'article 328 de la *Loi sur les banques*, et rencontrer l'auditeur externe pour en discuter;
- 10.1.16 recommander au conseil la déclaration de dividendes et revoir le communiqué de presse y afférant;
- 10.1.17 réviser les états financiers annuels des filiales supervisées par le Bureau du Surintendant des institutions financières (Canada) et en recommander l'adoption par les conseils d'administration de chacune des filiales;
- 10.1.18 le cas échéant, réviser et approuver les transferts d'impôt entre la Banque et ses filiales;
- 10.1.19 réviser et approuver les états financiers des régimes de retraites offerts par la Banque à ses employés;

À l'égard de la fonction d'audit interne :

- 10.1.20 approuver la charte de la fonction d'audit interne;
- 10.1.21 approuver la sélection du responsable de l'audit interne et s'assurer de sa compétence et son indépendance;
- 10.1.22 s'assurer que les activités d'audit interne ont un degré d'indépendance, un statut et une visibilité suffisantes et qu'elles font l'objet d'examen périodiques;
- 10.1.23 approuver le plan d'audit interne et s'assurer que sa portée est adéquate, qu'il est fondé sur les risques et qu'il traite des enjeux les plus importants, et que sa fréquence d'examen est adéquate;
- 10.1.24 discuter avec le responsable de l'audit interne de ses constatations et recommandations importantes et en effectuer le suivi;
- 10.1.25 examiner périodiquement le rendement du responsable de l'audit interne;

À l'égard des contrôles internes :

- 10.1.26 s'assurer que la direction mette en place des systèmes appropriés de contrôles internes et de gestion de l'information; revoir, évaluer et approuver ces systèmes et s'assurer de leur intégrité et de leur efficacité, incluant les éléments faisant partie de toute certification exigée par la réglementation;
- 10.1.27 rencontrer l'auditeur externe, le responsable de la fonction de l'audit interne ainsi que la direction pour discuter de l'efficacité des systèmes de contrôles internes et d'information de gestion mis en place ainsi que des mesures prises pour rectifier les faiblesses et défaillances importantes relevées;
- 10.1.28 s'assurer que la direction établisse des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues au sujet de la comptabilité et des contrôles comptables internes ou d'audit et concernant l'envoi par les employés, sous le couvert de l'anonymat, de préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit;
- 10.1.29 approuver la politique sur le traitement des plaintes et commentaires portant sur les pratiques douteuses en matière comptable et en assurer le respect;

À l'égard des organismes de surveillance :

- 10.1.30 rencontrer les autorités réglementaires, discuter de leurs constatations et recommandations et en effectuer le suivi.

10.2 Fonctions de communication et de divulgation

- 10.2.1 approuver la façon dont les actionnaires et autres parties intéressées peuvent communiquer avec la Banque;
- 10.2.2 s'assurer que des procédures adéquates sont en place pour examiner la communication faite au public de l'information financière extraite ou dérivée des états financiers;
- 10.2.3 recommander au conseil d'approuver la politique de divulgation de l'information financière et en assurer le respect;
- 10.2.4 faire rapport aux actionnaires sur la performance de la Banque.

11. Rapport

Le comité fait rapport de ses activités au conseil d'administration, verbalement lors de la réunion du conseil suivant d'ordinaire celle du comité, et par écrit lors de la réunion subséquente du conseil.

Le comité fait également rapport de ses activités annuellement aux actionnaires en relation avec l'assemblée annuelle des actionnaires.